# CHEPY INFOS – Décembre 2013

Le Maire et le Conseil Municipal de Chepy vous souhaitent une bonne et heureuse année 2014.

**Travaux**

- Achèvement des travaux de la mairie au 1er mai 2013.
- Renforcement et enfouissement du réseau électrique au Chemin des Vignes - Installation de nouveaux lampadaires prévue début 2014.

**Mise à 2X2 voies de la RN44**

- Les travaux de construction du pont situé Chemin des Vignes avancent selon le planning prévu. La réouverture du Chemin des Vignes est prévue au printemps 2014.
- Le remembrement est terminé. Les travaux liés à cette opération sont en cours.

**PAVE** (**P**lan de Mise en **A**ccessibilité de la **V**oirie et des **E**spaces publics

La loi du 11 février 2005 donne l'obligation à chaque commune d'élaborer un PAVE. L'objectif du PAVE est d'adapter progressivement le cadre de vie à l'ensemble de la population y compris aux personnes handicapées ou à mobilité réduite. Ce plan est un document d'état des lieux mais doit également comprendre une programmation pluriannuelle des mises en accessibilité (décret n°2006-1957 du 21 décembre 2006). La société EPICONSEIL a établi l'état des lieux sur la commune de Chepy et a présenté ses travaux au Conseil Municipal le mercredi 18 décembre 2013. La rédaction de ce PAVE sera achevée courant 2014.

**Informations du Syndicat intercommunal de distribution d'eau potable du Mont Louvet**

Afin de diminuer le taux de nitrates présent dans l'eau distribuée aux abonnés, le syndicat du Mont Louvet a obtenu l'autorisation de procéder à un mélange d'eau provenant de Châlons en Champagne avec celle du forage existant. De gros travaux sont nécessaires (9 km de conduites à poser, surpresseur, etc…). L'étude pour la réalisation de l'interconnexion est en cours.

**Réforme territoriale**

Le 1er janvier 2014, la Communauté de Communes de la Vallée de la Craie (CCVC) sera dissoute. Les Communautés de communes de la Guenelle, du Mont de Noix, de la Vallée de la Coole et de la Vallée de la Craie se regroupent. La nouvelle communauté de communes comptera 25 villages et portera le nom de « Communauté de communes de la Moivre à la Coole ».

**Démarchage à domicile**

Toute personne souhaitant effectuer des démarches auprès des habitants doit impérativement se présenter à la mairie et demander l'autorisation du Maire. Il est vivement conseillé aux habitants de Chepy d'être vigilants et d'exiger la présentation de ce document.

**Elections municipales 2014**

- *Calendrier :*
  *1er tour : dimanche 23 mars*
  *2ème tour : dimanche 30 mars*

- *Règles applicables dans la commune de Chepy*

La réforme électorale du 17 mai 2013 a modifié les dispositions relatives au dépôt de candidature.

- Au premier tour, la déclaration de candidature est obligatoire pour tous les candidats. Cette déclaration de candidature doit être faite à la Préfecture avant le jeudi 6 mars 2014 à 18h.
- Au second tour : sauf exception (cas ou le nombre de candidats au premier tour est inférieur au nombre de sièges à pourvoir), seuls peuvent être candidats les candidats présents au premier tour. La déclaration de candidature doit être faite à la Préfecture avant le mardi 25 mars 2014 à 18h.
- Les candidatures peuvent être isolées ou groupées. Lorsque les candidats déposent une candidature groupée, la liste présentée n'a pas l'obligation d'être complète ni de respecter une parité entre homme et femme.

**Attention : sur son bulletin de vote, l'électeur ne pourra plus ajouter le nom de personnes qui ne sont pas candidates.**

Pour tout renseignement complémentaire, il est vivement conseillé de s'adresser à la mairie.

Le maire :
Jérôme ROUSSINET

**Coordonnées de la mairie :**

Tél : 03.26.67.54.99
Mèl : mairiechepymarne@wanadoo.fr
Site : http://chepy.homeip.net/

**Coordonnées du maire et des adjoints :**

**ROUSSINET Jérôme** : 03.26.67.51.69 *et* 06.19.87.13.04
**MENISSIER Martine** : 03.26.67.52.77 *et* 06.63.53.90.94
**GIOVANNI Philippe** : 03.26.67.52.87 *et* 06.08.24.65.66